

«Des voitures d'occasion proches du prix du neuf»

Page 3



LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5010 - Mercredi 19 février 2020 - Prix : 10 DA

Tizi Ouzou/Suite à une protestation des habitants d'Abizar

Les populations du nord de la wilaya privées d'eau

Page 24



A J-3 de la célébration d'une année du hirak

Infatigables, les étudiants maintiennent la pression

Page 3

Les armes viennent de l'est

Par Mohamed Habili

Sous l'impulsion de l'Allemagne, qui fouettée par le succès de la conférence de Berlin entend rester en première ligne sur le front libyen, l'Union européenne, qui ne se sent guère valorisée par sa réputation de géant économique mais de nain politique, a pris l'initiative de faire respecter l'embargo sur les armes en Libye, en ne comptant cette fois-ci que sur ses propres moyens. Un projet de cet ordre ne peut évidemment se concrétiser que si les cargaisons d'armes acheminées en violation d'une résolution onusienne ancienne mais récemment réitérée par le Conseil de sécurité, sont interceptées en mer et confisquées. Mais cela ne serait pas suffisant, il faudrait encore que les Etats qui les envoient soient dénoncés, fustigés comme marchands de mort, et punis pour l'exemple. Car en effet ce n'est que de cette manière que la dissuasion pourra produire ses effets bénéfiques. Les armes et leurs munitions venant forcément à leur manquer au bout de quelque temps de ce blocus, et désespérant de pouvoir s'en procurer par d'autres biais, les factions libyennes n'auraient d'autre choix que de recourir à la négociation pour trouver une solution à leurs différends. Cette opération navale serait en droit fil de la conférence de Berlin, dont le but était essentiellement de faire se rencontrer, les autres participants faisant tapisserie, ces mêmes pourvoyeurs d'armes pour leur soutirer l'engagement de renoncer à leur trafic, pour le plus grand bien de la Libye et des Libyens.

Suite en page 3

Liberté de la presse

Ammar Belhimer pour «une matrice qui repose sur l'équation liberté-responsabilité»



Ph/E. Soraya/J. A.

- «Il n'est pas question d'enfreindre la poursuite du Hirak»
- Médias audiovisuels et électroniques prochainement «de droit algérien»
- Toutes les entreprises de presse sont en difficulté
- Récupération des fonds détournés à l'étranger : un dispositif sera mis en place

Abordant le volet de la liberté de la presse, Ammar Belhimer dira prôner «comme cadre commun d'exercice du métier de journaliste, une matrice qui repose sur l'équation liberté-responsabilité», qui «mettra en harmonie une liberté totale avec abolition du système d'agrément».

Lire page 2

Tizi-Ouzou

140 marchés publics et 150 locaux attribués aux promoteurs de micro-entreprises

Page 4

Numérisation des prestations artistiques

Le théâtre d'Oran entame l'opération

Page 13

Liberté de la presse

Ammar Belhimer pour «une matrice qui repose sur l'équation liberté-responsabilité»

■ Abordant le volet de la liberté de la presse, Ammar Belhimer dira prôner "comme cadre commun d'exercice du métier de journaliste, une matrice qui repose sur l'équation liberté-responsabilité", qui "mettra en harmonie une liberté totale avec abolition du système d'agrément".

Par Lynda Naili

Lors de son passage à l'émission quotidienne «L'invité de la rédaction» de la Chaîne III de la Radio algérienne, appelant à la date du 22 février comme une journée nationale en hommage au mouvement populaire pacifique, Ammar Belhimer soutiendra que «le Hirak, un mouvement populaire autonome béni, a sauvé l'Etat algérien d'un effondrement annoncé». «Le Hirak, enchaînera-t-il, qui est salutaire, fort opportun et légitime, a soulevé un cri de détresse et d'amour pour l'Algérie, et a pris conscience d'un état d'effondrement avancé des institutions de la République».

Abordant la question du changement de mode de gouvernance politique, tel que préconisé dans le plan d'action du gouvernement, il a rappelé que ce plan adopté «place l'équation politique au premier rang des chantiers ouverts», tout comme «la reconquête des libertés». Aussi, reconnaissant que «la crise en Algérie est d'abord de sens politique», il dira que parmi les actions inscrites au premier rang figure, entre autres, «une matrice politique qui vise à réhabiliter les institutions de l'Etat sur la base de renouer avec le suffrage universel et de couper la relation entre l'argent et l'exercice du pouvoir». Le nouveau mode de gouvernance, selon lui, «fait appel à l'exercice des libertés de réunion et de manifestation, à une justice indépendante et moderne, adossée à un système de sécurité des personnes et des biens» et nécessite la mise en place d'un système qui «associe la démocratie représentative à la démocratie participative», soulignant, dans le même ordre d'idées, l'importance d'un «lien permanent» entre une mobilisation sociale populaire et une représentation politique.

Médias audiovisuels et électroniques prochainement «de droit algérien»

Par ailleurs, s'agissant du statut et de l'activité des médias audiovisuels et électroniques, le ministre de la Communication annoncera que les chaînes de télévision relevant du secteur privé «seront de droit algérien». «Les médias audiovisuels et électroniques seront prochainement encadrés juridiquement car ils sont déjà agréés. Le problème c'est que ces médias évoluaient dans un secteur de non-droit, car le mode de gouvernance a fait très peu cas de la place du droit comme mode de régulation (...) le droit de la force et non la

force du droit qui a prévalu», a en effet regretté M. Belhimer. Aussi, pour mettre un terme à cette situation, le ministre dira : «Nous allons faire rentrer dans la matrice juridique un certain nombre d'activités, comme celles relatives à l'audiovisuel qui obéissent à des droits étrangers en ce moment et qui sont portées par des organes de transmission étrangers». «Parallèlement, poursuivra-t-il, nous allons encadrer également l'activité de la presse électronique qui réunit pour le moment quelque 150 sites électroniques. Nous leur avons donné l'autorisation d'exercer leurs activités en attendant de les encadrer juridiquement à partir de la semaine prochaine», lors du premier atelier de réforme du secteur de la Communication, consacré à la presse électronique, prévu demain. De ce fait, déclarant qu'«aucun site électronique n'est bloqué», le ministre assurera que les chaînes de télévision relevant du secteur privé «seront de droit algérien, et nous allons mettre dans la mesure du possible un système qui les mettra sur le satellite algérien ALCOMSAT1».

Pour ce qui est de la liberté de la presse, Ammar Belhimer dira prôner «comme cadre commun d'exercice du métier de journaliste, une matrice qui repose sur l'équation liberté-responsabilité», qui «mettra en harmonie une liberté totale avec abolition du système d'agrément». Laquelle matrice, estimera-t-il, «repose aussi sur un certain nombre de valeurs partagées, relatives à l'éthique et la déontologie, ainsi



Photo: Soraya J. A.

qu'à l'autorégulation et la régulation de la profession». Dans ce contexte, il plaidera pour «un système de responsabilité qui encadre l'exercice de cette liberté», laquelle doit «respecter le droit à l'image d'autrui, l'honneur et la vie privée des personnes».

Toutes les entreprises de presse sont en difficulté

Cernant la presse écrite, le ministre de la Communication a indiqué qu'«il n'y a pas une seule entreprise de presse, publique ou privée, qui soit viable», ajoutant que «toutes les entreprises rencontrent aujourd'hui des difficultés, dont celle de s'adapter à des mutations technologiques». Aussi, sur une

éventuelle aide de l'Etat pour les journaux en difficulté, il rétorquera : «Pour l'instant il n'y a aucun outil financier pour soutenir la presse papier en difficulté, puisque le fonds de soutien à la presse n'est plus alimenté depuis 2015». Et de souligner que «les moyens de soutien disponibles en ce moment se limitent aux dettes auprès des imprimeries, la publicité d'Etat, et les maisons de la presse dans différentes wilayas du pays». Par ailleurs, afin de préserver les droits des journalistes, il plaidera l'importance de la mise en place «d'associations et de syndicats représentatifs, actifs, puissants et unitaires, qui valorisent le bon exercice du métier».

Récupération des fonds détournés à l'étranger : un dispositif sera mis en place

Le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Amar Belhimer, a indiqué, hier, qu'un dispositif relatif à la récupération des fonds détournés à l'étranger allait être mis en place sous la tutelle du ministère de la Justice. «La récupération de l'argent détourné et dilapidé sera engagée d'une manière résolue et réfléchie», a précisé M. Belhimer sur les ondes de la Radio nationale. En réponse à une question sur les moyens de restituer une partie des capitaux détournés à l'étranger, il a avancé qu'un «dispositif sera mis en place sous l'autorité active du ministère de la Justice», tout en reconnaissant qu'«il sera difficile de récupérer l'essentiel de cet argent». Il a, dans ce sens, rappelé que l'opération de recouvrement des biens détournés obéissait à la convention des Nations unies portant sur la lutte contre la cor-

ruption, ratifiée en 2005. Cependant, souligne M. Belhimer, le niveau d'application de cette résolution diffère d'un pays à un autre : il y a, d'une part, des pays comme les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne qui sont généralement prêts à coopérer pour la restitution des fonds détournés et, d'autre part, des pays comme la France, où atterrit, selon lui, l'essentiel des fonds algériens, qui se montrent «plus permissifs» envers ces fonds. La loi française, par exemple, «évoque la possibilité de récupérer les capitaux détournés, pas pour les restituer aux pays d'origine, mais pour les verser dans le Trésor public français ou dans un fonds destiné à financer l'Agence de coopération et d'aide au développement», soutient encore M. Belhimer. Le ministre a, par ailleurs, évoqué les objectifs fixés par le gouvernement pour réussir le renou-

veau économique et social, basé sur les activités à forte intensité d'emploi, la promotion des ressources locales naturelles et humaines avec une réforme profonde du climat des affaires et une lutte contre le «lobby de l'importation» pour «en finir avec le système rentier, l'informel et la bureaucratie». Il a particulièrement pointé du doigt l'instabilité législative ayant impacté la sphère économique durant les années précédentes, avec un code des marchés publics qui changeait tous les six mois. Le plan d'action du gouvernement est justement venu «pour sortir de ce champ de mines et de ruines», soutient le ministre. En réponse à une question sur le financement des programmes inscrits dans ce plan, il a assuré que le gouvernement n'allait pas puiser massivement dans les réserves de change pour ce faire. «Si vous êtes un rentier, vous aller

Demain, un atelier dédié au développement de la presse électronique

Un atelier consacré à l'avant-projet de loi sur la presse électronique se tiendra demain à l'Ecole supérieure de journalisme et des sciences de l'information (Enjsi), avec la participation notamment de l'ensemble des professionnels du secteur pour en consacrer le développement et préciser les fondements organisationnels de son activité. Premier d'une série d'ateliers prévus sur la réforme du secteur de la Communication, il s'agira pour les participants de faire un état des lieux de la presse électronique, à recenser les préoccupations de ses acteurs pour tracer une stratégie participative en vue de la développer et d'en préciser les fondements organisationnels de son activité. En outre, un exposé démonstratif et un avant-projet de texte leur sera également soumis avant son adoption par l'Exécutif. Pour rappel, le Président Tebboune avait instruit, début février, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, de procéder à la «régularisation de la situation juridique des journaux électroniques domiciliés en Algérie», qui seront traités «sur un pied d'égalité» que la presse nationale écrite en matière de couverture des activités nationales et officielles et d'accès à la publicité publique, et ce, «dans le strict cadre de la loi et de la déontologie de la profession».

L. N.

APS

Le ministre de l'Industrie au sujet du marché de véhicules

«Des voitures d'occasion proches du prix du neuf»

Le citoyen algérien ne devrait pas s'attendre à des bas prix de véhicules d'occasion importés, a déclaré, hier, le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Ait Ali Braham, qui explique qu'ils seront proches de ceux des voitures neuves.

Par Louiza Ait Ramdane

Invité du Forum du quotidien «El Moudjahid», le ministre de l'Industrie a indiqué que l'importation des véhicules d'occasion de moins de 3 ans entrera en vigueur dès le mois prochain. Le gouvernement était obligé d'autoriser l'importation de véhicules d'occasion afin de libéraliser le marché automobile en Algérie, explique encore le ministre.

En effet, Ferhat Ait Ali Braham a affirmé que les prix des voitures d'occasion vendues en France, en Espagne ou encore Allemagne, restent élevés et avoisinent les prix des voitures neuves, au regard de leur kilométrage qui reste en général bas, auxquels il faudrait ajouter les tarifs de transport, les droits de douane ou encore le taux de change du marché parallèle (marché noir des devises), qui affiche des prix excessifs de la voiture d'occasion importée. «Il faut que le citoyen algérien sache que les Européens ne roulent pas plus de 20 000 km par an. La moyenne sur les marchés européens est de 8 000 km par an, voire 12 000 km au maximum», a détaillé Ferhat Ait Ali Braham. Le ministre de l'Industrie a rappelé, par ailleurs, la création d'un groupe de travail regroupant les ministères de l'Industrie, du Commerce et des Finances. Il a indiqué que ce groupe poursuivait son travail pour permettre le lancement effectif de ces importations. Mais pour ce qui est de l'importation des véhicules roulant au diesel, il a relevé une problématique technique du fait que «le gasoil en Europe n'est pas le même qu'en Algérie».

Industrie automobile : les étrangers ne



PHOTO: E. SORREY/AL

seront pas obligés de s'associer à un partenaire local

Le nouveau cahier des charges régissant l'industrie automobile en Algérie n'obligera pas les investisseurs étrangers de s'associer à un partenaire local mais leur imposera un apport financier et technologique, a fait savoir le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Ait Ali Braham. Le ministre a fait remarquer que le prochain cahier des charges qui sera établi par son département posera des exigences aux investisseurs étrangers telles qu'une implication financière à travers un investissement majoritaire si nécessaire. «Nous n'obligerons pas l'investisseur de s'associer à un partenaire national, mais on lui imposera d'apporter le finance-

ment et le savoir-faire», a-t-il expliqué. Il a ajouté que les pouvoirs publics travailleront également afin de permettre aux opérateurs de l'industrie automobile existants en Algérie de s'intégrer dans les clauses du nouveau cahier des charges. Le nouveau cahier des charges, poursuit M. Ait Ali Braham, imposera la réalisation initiale de certains équipements tels que le carrossage, afin d'avoir dès le début une coque et un châssis algériens. Il a par la même occasion, affiché la volonté du gouvernement de lancer une industrie automobile sérieuse en Algérie,

Intégration de la SNVI à l'industrie militaire : «maintenir en activité» cette entreprise publique

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Ait Ali Braham, a évoqué la décision d'intégrer la Société nationale des véhicules industriels à l'industrie militaire pour sauver cet outil de travail. Il a précisé, sur ce point, que l'objectif de cette démarche était de maintenir en activité cette entreprise publique, tout en offrant à l'industrie militaire des équipements au lieu que l'Etat investisse dans de nouveaux équipements. Concernant le complexe sidérurgique d'El Hadjar, le ministre n'a pas écarté la possibilité de l'intégrer également à l'industrie militaire. «Nous avons besoin de discipline. Nous avons créé une industrie de rentiers et je pense que l'industrie militaire est la seule à pouvoir imposer une discipline de travail», a-t-il estimé. «Si l'industrie militaire est intéressée par la récupération du complexe sidérurgique d'El Hadjar, je ne dirai pas non», a indiqué le ministre, précisant que le gouvernement est incapable de faire face au défi dans ce complexe, notamment après les préjudices qu'à laissés le partenaire Arcelor Metal.

Pour l'Eniem, le ministre a déclaré que l'entreprise a été la victime de l'ancien système et de la mauvaise gestion, s'ajoute à cela la création des sociétés fictives dans le domaine, basées sur une concurrence déloyale.

«Au moment où l'Eniem se spécialisait dans la fabrication de l'électroménager, plus de 108 entreprises faisaient dans le montage», regrette le ministre qui souligne qu'un nombre minime de sociétés a un taux d'intégration. Il fait savoir que son département va retirer les avantages à ces sociétés. «Tout le monde paiera les impôts prochainement».

L. A. R.

LA QUESTION DU JOUR

Les armes viennent de l'est

Suite de la page une

L'esprit de Berlin, longtemps médité par l'émissaire onusien pour la Libye, Ghassan Salamé, est qu'il appartient aux Libyens et à seuls de trouver une solution à leurs problèmes. A condition toutefois que par un moyen ou par un autre ils soient désarmés, leur premier réflexe étant toujours de se tirer dessus. Toute autre approche avec eux serait vouée à l'échec. Que par ailleurs ce soit l'Union européenne qui se décide à faire le gendarme en Méditerranée dans l'intérêt de la paix en Libye, qui d'autre mieux qu'elle est le mieux placé pour cela ? Elle ne ferait d'ailleurs en cela que son devoir, étant donné que ce sont des Etats européens, notamment la France et la Grande-Bretagne, qui sont au premier chef responsables de la situation dramatique dans laquelle se trouve depuis près d'une décennie ce pays. Seulement voilà, ce devoir, cette réparation plutôt, ses navires de guerre déployés à l'est de la Méditerranée, car c'est de là que proviennent les armes, ne l'assureraient que si aucun bateau de migrants ne pointe à l'horizon venant dans leur direction. A priori, une attaque de ce genre ne devrait pas se produire, la route de l'est s'étant vidée de ses migrants ces derniers temps. Il n'empêche, si s'en est trouvé des membres de l'Union pour exiger qu'il y soit mis aussitôt fin si elle commençait à ressembler à l'opération Sophia, en principe en cours jusqu'à la fin mars, qui d'un dispositif de lutte contre le trafic humain s'est vite transformée en une expédition à des fins humanitaires en Méditerranée. Voilà les trafiquants d'armes avertis : s'ils veulent que leurs cargaisons arrivent à bon port, ils n'auraient qu'à faire se volatiliser les navires européens chargés de leur barrer la route en envoyant contre eux des brûlots de baraquements remplis à ras bord de migrants condamnés à une noyade certaine. La route de l'est jusque-là vide de migrants mais non d'armes pourrait bien se trouver bientôt remplie des uns comme des autres.

M. H.

A J-3 de la célébration d'une année du hirak

Infatigables, les étudiants maintiennent la pression

Accompagnée d'un nombre incalculable de citoyens, la communauté estudiantine a effectué, hier, ce qui est devenu depuis le 22 février leur seul moyen d'expression et de révolution contre la corruption, le mépris, l'injustice et le non-respect des libertés individuelles, «la marche». A trois jours seulement de la célébration d'une année du déclenchement du hirak en Algérie, des étudiants, rejoints par une foule de citoyens, ont réaffirmé leur détermination à poursuivre leur mouvement et avoir gain de cause. Dès 11h, des manifestants brandissant l'emblème national et des pancartes de différentes couleurs se sont regrou-

pés à la place des Martyrs avant de marcher vers la Grande Poste, en changeant cette fois-ci leur itinéraire. En effet, les manifestants ont voulu étendre leur marche en sillonnant différentes rues, notamment Didouche Mourad, Hassiba-Benbouali, Khelifa-Boukhalifa, mais sans succès car ils ont été refoulés par les éléments de la police. Pour ce 52^e «mardi des étudiants», les manifestants ont tenu à exprimer leur attachement à leurs revendications, soulignées depuis maintenant une année. Les marcheurs revendiquent donc «une Algérie libre et démocratique», «l'instauration d'un Etat de droit qui respecte les libertés individuelles», «une

justice indépendante qui n'adhère à aucune pression». Une dame rencontrée au milieu de la foule nous confie qu'elle en est à sa 104^e marche et se dit «fière de manifester pour un but noble comme le changement et la liberté de l'Algérie». Sur les pancartes brandies, les manifestants ont été nombreux à réitérer leurs revendications concernant les détenus, confirmant qu'ils veulent la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers d'opinion, des étudiants et militants du hirak, notamment Tabbou et le journaliste Boumala, ainsi que «l'arrêt des restrictions de la liberté d'opinion et d'expression» et la «libération du champ médiatique». Parmi les

slogans scandés par les participants à cette nouvelle marche, on retrouve les fameux «oh ya Ali maranach habssin, oh ya Ali ouladek rahoum maawlin», «Djazyer hora dimocratya» (Algérie libre et démocratique), «yasskout el nidame» mais aussi «Maranach habssin koul tlata nekhordjou» (on ne va pas s'arrêter, on sortira chaque mardi). Au milieu d'un important dispositif sécuritaire qui a refoulé plusieurs fois les manifestants au niveau de la Grande Poste, la place de la Liberté de la presse, la rue Didouche Mourad devant le siège de Ooreedoo...», les marcheurs ont exigé «la levée des restrictions du droit au rassemblement dans l'espace

public et de manifestation», scandant : «el blad bladna wan ndirou rayna» (ce pays est le nôtre et on y fera ce qu'on voudra). Enfin d'autres marches ont eu lieu à Tizi-Ouzou, Béjaïa, où la société civile et la communauté estudiantine ont battu le pavé pour exiger le changement dans une Algérie libre et démocratique.

Thinhinene Khouchi

Tizi-Ouzou

140 marchés publics et 150 locaux attribués aux promoteurs de micro-entreprises

■ *Quelque 146 marchés publics ont été attribués et 153 locaux distribués aux promoteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou qui ont créé des micro-entreprises dans le cadre des dispositifs publics d'aide à la création d'emploi, a-t-on appris, hier, du directeur local de l'emploi, Mustapha Aouici.*

Par Saléha B.

M. Aouici a indiqué à l'APS que les promoteurs qui ont créé des entreprises dans le cadre des dispositifs gérés par l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac), se sont vu confier, durant l'année 2019, un total de 146 marchés sur la commande publique, dans le cadre des dispositions de l'article 87 relatif à l'octroi de 20 % de la commande publique aux micro-entreprises. Ces 146 marchés d'un montant global de plus de 174,113 millions de DA, ont permis la création de 424 emplois supplémentaires, a souligné M. Aouici qui a indiqué que depuis 2012 le nombre total des marchés attribués aux micro-entreprises de la wilaya est de 551 pour un montant global de plus de 1,588 milliard de DA et ayant généré 3155 emplois supplémentaires. S'agissant des locaux de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), attribués aux promoteurs ayant créé leurs entreprises dans le cadre des dispositifs de l'Ansej, la Cnac et de l'Agence nationale de gestion des micro-crédits (Angem), ce même responsable a annoncé que sur les 219 locaux réservés à ces promoteurs, 153 ont fait l'objet d'attribution par la commission de wilaya. «Ainsi, les micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs gérés par l'Ansej, la



Cnac et l'Angem, en plus du plan de charge octroyé dans le cadre de la commande publique, ont bénéficié de locaux OPGI pour l'allègement des charges loca-

tives et des contraintes liées à l'instabilité de leur localisation», a relevé M. Aouici. Selon un bilan communiqué par ce même directeur, le nombre de dossiers

financés par l'Ansej durant l'année 2019 est de 290, dont 22 projets en extension et 73 projets initiés par des femmes ayant généré 826 emplois. Par secteur

d'activité, la direction de l'emploi a relevé une prédominance de celui des services de 52,75 %, suivi du bâtiment, travaux publics et hydraulique avec 31 %. La Cnac a financé, durant la même année, un total de 132 dossiers dont un projet en extension et 28 projets initiés par des femmes, ayant permis la création de 323 emplois. Pour ce dispositif, plus de la moitié des projets ont été créés dans le secteur de l'agriculture avec un taux de 56 %, suivi de services avec 18 %. M. Aouici a rappelé que le nombre d'emplois créés dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant l'année 2019 est de 20 621, dont 583 postes de travail dans le cadre du Contrat de travail aidé (CTA), 13 247 dans le cadre des activités classiques, 826 par l'Ansej, 323 par la Cnac, 1 653 par l'Angem, 1 207 dans la Fonction publique, 1 605 dans le secteur de l'agriculture et 1 177 dans l'artisanat. **S. B./APS**

Rencontre gouvernement-walis Concrétiser la nouvelle feuille de route pour la relance du développement local

Les participants à la rencontre gouvernement-walis ont valorisé les recommandations issues de cette rencontre ainsi que le discours du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, notamment en ce qui concerne l'attractivité des investissements et le développement local, en le qualifiant de «nouvelle feuille de route» à concrétiser sur le terrain au service du citoyen. Dans une déclaration à l'APS, à l'issue de la rencontre organisée sous le slogan «Pour une Algérie nouvelle», les participants ont mis en avant l'importance de cette réunion qui a été une occasion pour évoquer les défis et les nouveaux enjeux à relever afin de booster le développement local et contribuer ainsi à la diversification de l'économie nationale. A ce propos, le wali de Naâma, Medebbeb Idir, a indiqué que la rencontre gouvernement-walis a permis d'ouvrir le débat sur le développement économique local et la recherche de solutions pour la promotion des investissements dans les wilayas, ajoutant que le discours du Président Tebboune a renforcé la détermination des walis à relever le défi du développement local. Pour sa part, le wali de Boumerdès, Yahia Yahyten, a assuré que les walis étaient un instrument pour la mise en œuvre de la politique du gouvernement au niveau local, d'où l'impératif d'œuvrer à la concrétisation de la nouvelle feuille de route pour opérer un changement dans la gestion et l'administration des affaires publiques. «La

relance de l'économie nationale est étroitement liée à la capacité des wilayas de drainer les investissements», a-t-il ajouté. Pour le wali d'Annaba, Djamel Eddine Berimi, cette rencontre a été l'occasion d'*«examiner les obstacles à l'investissement local en vue de leur levée à travers la simplification des procédures administratives, fiscales et douanières et de formuler des propositions visant à stimuler les investissements locaux et les opérateurs»*. Pour sa part, le wali de Tébessa, Moulati Attallah, s'est dit optimiste quant au nouveau Plan d'action du gouvernement et aux orientations du président de la République, notamment en ce qui concerne le développement et le décollage économique local, indiquant que *«la rencontre a permis de transmettre les préoccupations des régions et de proposer des solutions respectant les spécificités de chaque région»*. Pour le wali de Skikda, Aïssa Aroua, le rôle des walis est la coordination entre les différents intervenants pour améliorer le climat de l'investissement au niveau des wilayas. De son côté, le président de l'Assemblée populaire communale (P/APC) d'Alger-Centre, Abdelhakim Bettache, a indiqué que cette rencontre *«a permis des consultations entre l'ensemble des intervenants concernant les questions de développement local»*, mettant en exergue l'importance des ateliers qui ont permis, a-t-il dit, de soulever les préoccupations de élus locaux. Le P/APC de Mascara,

Ameur Sid Ahmed, a salué, quant à lui, l'association des élus locaux à cette rencontre qu'il a qualifiée *«de signe de volonté sincère»* à la prise en charge des entraves et problèmes dont souffrent les citoyens, estimant que *«le délai d'une année accordé par le président de la République pour la concrétisation des projets de développement représente un défi à relever»*. De son côté le wali d'Oran, Abdelkader Djellaoui, a déclaré que cette rencontre a été l'occasion de définir les enjeux et les défis à relever en matière de développement local, louant le discours du président de la République appelant au renouveau et à l'ouverture. La directrice générale de l'Agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT) s'est félicitée, quant à elle, des recommandations des six ateliers organisés dans le cadre de cette rencontre, soulignant l'impératif de passer à la phase de la concrétisation effective sur terrain, proposant dans ce cadre la création d'une instance au niveau du ministère de l'Intérieur chargée du suivi de la concrétisation de ces recommandations. Dans le même cadre, le directeur général de l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), Abdelkrim Mansouri, a indiqué que la rencontre a permis de soulever les problèmes et les obstacles entravant l'investissement et d'examiner les solutions idoines. **Yanis F.**

Justice

Deuxième atelier de formation en faveur des journalistes

Un deuxième atelier de formation en faveur de 30 journalistes sur la terminologie et les notions fondamentales de droit, a été organisé, lundi à Alger, par le ministère de la Justice, sous le thème «Justice pénale et délits de presse», et ce, dans le cadre du programme de renforcement du secteur de la Justice. Cet atelier qui s'est poursuivi hier et animé par le professeur et docteur en droit Ahcene Bouskia, traite de deux principaux axes : le premier concerne la justice pénale à

travers la définition de la terminologie juridique ayant trait à l'action publique et la relation entre la police judiciaire et le procureur de la République et entre ce dernier et le juge d'instruction dans le traitement des affaires délictuelles et pénales jusqu'au procès et les démarches adoptées dans l'application des peines, outre l'explication des articles juridiques qui garantissent les droits des victimes et des accusés ainsi que les missions de chaque autorité judiciaire. Le deuxième

axe de cet atelier a concerné «les délits de presse et les attentats à l'honneur des personnes», lors duquel le P Bouskia, qui supervise la formation, a procédé à l'explication des définitions précises et juridiques de la diffamation, l'injure, l'outrage et l'offense, outre les procédures garanties par la loi pour engager des poursuites à l'encontre de ces délits, notamment en ce qui concerne la plainte, la prescription et la véricité des faits publiés. L'atelier de formation a eu exa-

miner également le volet pénal et la responsabilité pénale issue des cas de délits à travers l'explication des peines décidées et les personnes responsables pénalement. Le ministère de la Justice avait organisé, les 11 et 12 février, le premier atelier en faveur des journalistes, sur le thème du système judiciaire algérien, son organisation, ses acteurs et les procédures en vigueur dans les différentes juridictions.

M. O.

Commerce extérieur

Recettes douanières : hausse de 7 % en 2019

■ Les recettes douanières de l'Algérie se sont établies à 1 097,86 milliards (mds) de dinars en 2019, contre 1 026,28 mds de dinars en 2018, enregistrant une hausse de 7 %, a appris hier l'APS auprès de la Direction générale des Douanes.

Par Halim Y.

Cette amélioration s'explique, essentiellement, par les recouvrements «exceptionnels» qui ont été réalisés, au titre des régulations, par les recettes des Douanes d'Alger port au cours de l'année dernière, qui s'élèvent à 177,06 mds de dinars, en plus des travaux d'assainissement des comptes de gestion menés par les Douanes, a expliqué la DGD. Les recettes perçues en 2019 par les Douanes ont servi à alimenter le budget de l'Etat à hauteur de 947,05 mds de dinars, contre près de 882,13 mds de dinars en

2018, en hausse de 7,36 %, précisent les données statistiques de la Direction des études et de la prospective des Douanes (DEPD). Selon la même source, les recettes affectées au budget de l'Etat ont représenté une part de 86,26 % de l'ensemble des recouvrements des Douanes durant l'année écoulée.

La part des recettes allouées à la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales (CGSCL) est de près de 93,2 mds de dinars, contre 89,16 mds de dinars, en augmentation de 4,52 % durant la période de comparaison déjà citée. Selon la DEP, les recettes destinées à la Caisse nationale des retraites (CNR) se sont établies à 50,47 mds de dinars, contre 46,37 mds de dinars, en hausse également de 8,84 %.

Quant aux recettes destinées aux Comptes d'affectation spéciales (CAS), elles se sont établies à 6,06 mds de dinars, contre près de 6,32 mds de dinars, enregistrant, ainsi une baisse de 3,97 %. Pour les recettes affectées aux communes, elles ont reculé de plus de la moitié en 2019, pour totaliser 1,074 milliard de dinars



contre 2,294 milliards de dinars en 2018, soit (-53,17 %). **Recettes : hausse appréciable en décembre** L'évolution mensuelle des recouvrements effectués par les Douanes a montré que les recettes douanières ont connu une hausse appréciable de 56,65 %, soit l'évolution la plus importante de l'année 2019 pour atteindre ainsi près de 133 millions de dinars contre près de

84,6 millions de dinars en novembre dernier.

En effet, la hausse enregistrée en décembre dernier a concerné l'ensemble des recettes budgétaires, celles affectées à la CGSCL aux comptes d'affectation spéciales, aux communes et enfin à la Caisse nationale des retraites. Les recettes affectées au budget ont atteint 116,86 millions de dinars (+59,34 %), celles allouées au CGSCL ont totalisé

près de 9,7 millions de dinars (+37,35 %). La même tendance haussière a été enregistrée par les recettes destinées aux comptes d'affectation spéciales avec 0,830 million de dinars (+78,49 %), aux communes avec 107 millions de dinars (+38,51 %), et enfin celles destinées à la Caisse nationale des retraites avec près de 5,02 millions de dinars (+37,45 %).

H. Y./APS

Exportation vers l'Afrique Une convention-cadre entre Logistrans et le club des industriels de la Mitidja

LE GROUPE public de transport terrestre de marchandises et logistique et le Club des Entrepreneurs et Industriels de la Mitidja (CEIMI) ont signé récemment une convention-cadre pour l'accompagnement à l'export des produits algériens vers des pays africains, a indiqué, lundi, le groupe dans un communiqué. «Dans le cadre du partenariat public-privé, le groupe de transport terrestre de marchandises et logistique (Logistrans) et le Club des Entrepreneurs et Industriels de la Mitidja (CEIMI) ont signé, le 13 février 2020, une convention-cadre pour renforcer leurs relations commerciales dans le domaine du transport et de la logistique et, plus particulièrement, dans l'accompagnement à l'export de la production nationale vers la Tunisie et les pays du Sahel (Niger, Mali, Mauritanie et le Sénégal)», a précisé la même source. Logistrans assure depuis 2019 des dessertes terrestres régulières vers ces pays, souligne le communiqué. Les exportateurs qui recourent à cette formule ne supportent que 50 % des coûts de transport, tandis que les 50 % restants sont réglés directement à Logistrans par le ministère du Commerce par le biais du Fonds spécial de promotion des exportations (FSPE), explique le groupe public. «La simplicité de cette formule qui a l'avantage d'avoir déjà fait ses preuves, intéresse d'ores et déjà de nouveaux exportateurs parmi le millier d'adhérents du CEIMI», note le groupe public de transport terrestre de marchandises et logistique.

O. N.

Zone de libre-échange Algérie-l'UE

Rezig annonce une consultation avec des opérateurs et experts

Le ministère du Commerce élargira des consultations avec les opérateurs économiques et les experts pour l'évaluation de l'Accord d'association avec l'Union européenne (UE) dans le but de trancher sur la possibilité de création de la Zone de libre-échange Algérie-UE, a indiqué, lundi à Alger, le ministre du Commerce, Kamel Rezig. Dans une déclaration à la presse, en marge de la clôture de la Rencontre gouvernement-walis, M. Rezig a fait savoir que son département «organisera la semaine prochaine un atelier, au niveau du Palais des expositions, qui verra la participation d'opérateurs économiques en vue de l'évaluation des accords bilatéraux en vigueur (Accord d'association Algérie-UE, Grande zone arabe de libre-échange, Accord préférentiel avec la Tunisie et projet de la Zone de libre-échange continentale africaine, ZLE-CAF)». «Cet atelier permettra de définir les points forts et les points faibles de ces zones», a-t-il précisé, ajoutant que «les consultations seront élargies ensuite aux experts, avant de soumettre les recommandations finales au gouvernement». «C'est au gouvernement de dire quoi faire et de trancher si nous devons procéder, en septembre prochain, au démantèlement tarifaire restant (avec l'UE) ou pas (...) Nous allons voir tout cela, mais soyez assurés que nous défendrons l'intérêt de l'Algérie

où qu'il soit», a soutenu M. Rezig. Pour rappel, l'Algérie est liée par un Accord d'association à l'UE, signé en 2002 et entré en vigueur en 2005. Cet accord porte sur le démantèlement tarifaire progressif jusqu'à la création de la ZLECAF en 2020. Les données du Commerce extérieur montrent la domination des produits européens dans les échanges commerciaux bilatéraux en contrepartie d'exportations algériennes faibles.

Un fichier du produit national fin prêt dans six mois

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a affirmé, lundi à Alger, qu'un fichier du produit national était en cours d'élaboration par son département et sera fin prêt dans six mois. Rezig a souligné que son ministère s'attela actuellement à la collecte d'informations, à travers les différentes wilayas sur les produits fabriqués localement pour obtenir des précisions sur les quantités produites et l'identité des producteurs. Le fichier en cours d'élaboration permettra de protéger le produit national, en ce sens où toute marchandise produite localement sera interdite à l'importation ou impliquera l'imposition de taxes supplémentaires, a-t-il soutenu. Et d'ajouter : «Grâce à ce fichier, nous n'imposons que les produits en manque sur le marché, ce qui

nous permettra de réduire la facture des importations sans pour autant perturber l'approvisionnement du marché, en sus de lutter contre le phénomène de la surfacturation». Le ministre a annoncé, en outre, la tenue prochaine d'une série de rencontres ministérielles avec des opérateurs dans le domaine de l'industrie agroalimentaire, y compris dans la fabrication de jus, pour débattre du cahier des charges à la faveur duquel ils s'engageront à augmenter le taux d'intégration nationale. «On reprochait aux usines de montage CKD/SKD un faible taux d'intégration, mais nous constatons aujourd'hui que le taux est très faible aussi pour l'industrie agroalimentaire», a-t-il fait savoir, ajoutant que les opérateurs activant dans ce domaine seront appelés à réaliser un taux minimum de 40 %. Des soldes et des marchés spéciaux pour le ramadhan Pour ce qui est des préparatifs en cours pour le mois sacré du ramadhan, M. Rezig a annoncé que le ministère du Commerce autorisera, à titre exceptionnel, «les soldes», durant ce mois sacré, de plusieurs produits, notamment l'habillement, les chaussures, les appareils électroménagers et la vaisselle. M. Rezig a annoncé, par ailleurs, «des ventes promotionnelles» des légumes et fruits et des produits alimentaires à des prix raisonnables. Le ministère s'attelle à l'organisation de foires pour la vente des produits

locaux, ouvertes aux différents commerçants. «Il est envisageable de recourir à la limitation des marges de bénéfices pour certains produits de large consommation en coordination avec le ministère de l'Agriculture», a ajouté le ministre. Concernant le lait, M. Rezig a fait état de la constitution d'un dossier, qui sera soumis au gouvernement, sur les dysfonctionnements enregistrés en matière de distribution des sachets de lait subventionné. Selon le ministre, 70 % des dysfonctionnements sont dus au détournement, par les laiteries, de la poudre de lait destinée à la vente, vers la fabrication d'autres produits laitiers. «Quelques mois auparavant, le ministère ne disposait pas d'informations détaillées sur les réseaux de distribution du lait subventionné, mais maintenant nous maîtrisons totalement le circuit de distribution et à l'issue d'enquêtes, il s'est avéré que plusieurs laiteries privées et publiques sont impliquées dans le détournement de la poudre de lait destinée à la vente et ce, à des fins commerciales», a précisé le ministre. Le ministre a menacé les laiteries concernées de fermeture, si elles «ne respectent pas les lois de la République», d'autant plus que l'Etat dépense près de 34 milliards de DA/an pour subventionner le lait.

Anis Gh.

Tiaret

Dotation prochaine des services de police de nouvelles structures

■ Les services de la police de la wilaya de Tiaret seront dotés prochainement de nouvelles structures, a-t-on appris, lundi, du chef de sûreté de wilaya.

Par Chafik A.

Le commissaire divisionnaire Karim Haddadou a annoncé, lors de la présentation du bilan annuel des activités de la sûreté de wilaya, la réception prochaine du nouveau siège de sûreté de daïra de Rahouia et l'achèvement des travaux du siège de sûreté de daïra de Meghila, en attendant l'achèvement des travaux de réalisation des logements de fonction. Les deux sièges qui seront inaugurés avant l'été, en plus de deux sièges de sûreté urbaine en cours de construction à haï «Amer Meziane» et «Zemala» dans la commune de Tiaret, contribueront à la préservation de la sécurité dans les nouvelles cités d'habitation, a-t-il déclaré. Le commissaire divisionnaire Karim Haddadou a souligné que la Direction de la sûreté de wilaya œuvre à exploiter l'ex-siège de la sûreté de daïra de Rahouia et le cêlîbatorium de Ksar Chellala qui seront réaménagés et reconvertis en sûreté urbaine ou de la brigade mobile de la police judiciaire, de même que deux anciens sièges des sûretés de daïra afin de créer

deux sièges de sûreté urbaine à Frenda et Sougueur où ils sont situés. Il a fait savoir que la wilaya de Tiaret a bénéficié d'un laboratoire mobile pour la police scientifique, en début d'année dernière, qui a permis d'éclaircir de nombreuses affaires, notamment celles liées aux homicides. Les services de police de la wilaya ont été dotés, l'an dernier, d'un système de lecture électronique des plaques d'immatriculation des véhicules, qui a enregistré 694 332 plaques en 2019,

permettant l'ouverture d'enquêtes dans plusieurs affaires liées au vol et à la falsification de documents de véhicules, selon le chef de service de la police judiciaire, le commissaire Samir Guerrab. Il a été également enregistré, l'année dernière, 3 575 affaires de divers crimes et délits avec la saisie de plus de 30,875 kg de résine de cannabis, de 3,5 grammes de cocaïne et de 10 646 comprimés psychotropes.

C. A./APS



Khenchela

115 km de fibre optique déployés en 2019

Pas moins de 115 km de fibre optique ont été déployés en 2019 à Khenchela pour raccorder différents quartiers et agglomérations de la wilaya aux réseaux de la téléphonie fixe et internet, a-t-on appris, lundi, de la cellule de communication de la direction opérationnelle d'Algérie Télécom. Selon cette même source, les services d'Algérie Télécom de Khenchela ont réalisé 10 projets visant à raccorder les logements et les

établissements publics et privés aux réseaux de l'internet et de la téléphonie fixe à travers la fibre optique, portant la longueur du réseau en fibre optique à 827 km dans cette wilaya. «Les services techniques d'Algérie Télécom ont procédé, durant cette même période, à l'installation de 4 nouvelles stations de service internet haut débit de 4^e génération (4G) dans les localités de Ras El Ma, commune de Oued Rechache, Belguitane

dans la commune de Ain Touila, El Feidh à Babar et El Khroub dans la commune d'El Hamma», a fait savoir la même source, qui a fait part de l'impact de cette opération permettant la couverture de ces régions en matière de téléphonie mobile et internet. Dans le cadre de la modernisation du système de raccordement des abonnés aux nouvelles technologies à travers la communication via la fibre optique vers les foyers (Idoom fibre), il a été

procédé au raccordement de 6 557 clients dans les communes de Khenchela, Babar et Kais, a-t-on indiqué, précisant que cette technique permet un débit internet jusqu'à 100 Mégabit/s pour le résidentiel, en attendant sa généralisation prochainement dans les autres communes. Durant l'année 2019, les services de la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de Khenchela ont également installé 4 nouveaux équipements d'interconnexion qui viennent s'ajouter à 100 équipements similaires déjà existants dans cette wilaya.

Les mêmes services ont procédé, durant la même période, dans le cadre de la concrétisation des objectifs tracés par la direction générale d'Algérie Télécom, à la réalisation de 49 projets de modernisation de l'ancien réseau en cuivre et le raccordement des différentes agglomérations répartis à travers les 21 communes de la wilaya aux divers services de raccordement aux réseaux de la téléphonie fixe et l'internet.

L. M.

O. N.

Mostaganem

Conférence prochaine sur la guerre de Libération nationale à Achaacha et aux monts de la Dahra

La commune de Achaacha (est de la wilaya de Mostaganem) abritera jeudi prochain une conférence nationale sur la guerre de Libération nationale à Achaacha et dans les monts de la Dahra, dans le cadre de la Journée nationale du chahid, célébrée le 18 février de chaque année, a-t-on appris des organisateurs.

La rencontre, qui se tiendra à la bibliothèque de lecture publique «chahid Bouchafa-Ahmed», devra regrouper des universitaires et chercheurs de plusieurs universités du pays et traiter du déclenchement de la glorieuse guerre de novembre dans la

région d'Achaacha, de l'action révolutionnaire dans les monts de Dahra ouest, du parcours combattant du cheikh Zerrouki Beneddine, du chahid commandant Djillali Bounaama et de la guerre de Libération dans les médias français. L'action révolutionnaire dans la région de la Dahra, la coordination et l'organisation sur le terrain entre le bassin de Chlef et Achaacha et entre Achaacha et Mazouza (wilaya de Relizane) ainsi que les hauts faits marquants dans la région entre 1954 et 1962 seront également abordés. Des visites seront organisées au profit des élèves à plusieurs sites et monuments historiques dont la

grotte de Frachih, dans la commune de Nemaria, Ghar Yazrou et la mosquée de Chréa dans la commune de Achaacha, en plus de la projection d'un film documentaire historique sur la glorieuse guerre de Libération nationale.

La rencontre est organisée à l'initiative du centre culturel «chahid Kaddour-Belarbi» et du musée de Achaacha en coordination avec le laboratoire de communication et d'information de l'université de Mostaganem et le laboratoire de recherche historique - sources et traductions de l'université d'Oran.

Tizi-Ouzou : dispositif d'aide à l'insertion professionnelle

Signature de plus de 350 contrats d'intégration des bénéficiaires du DAIP

Quelque 357 contrats d'intégration de bénéficiaires du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et du programme d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID), dans la wilaya de Tizi-Ouzou, sur 5 066 concernés, ont été déjà signés, a-t-on appris, lundi, du directeur local de l'emploi, Mustapha Aouici. En application du décret exécutif N° 19-336 du 8/12/2019, portant intégration des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des diplômés dans les institutions et administrations publiques, la Direction de l'emploi a lancé une opération d'intégration de 5 066 employés dans le cadre du DAIP, a indiqué à l'APS M. Aouici. Les 357 bénéficiaires dont les contrats ont été

déjà signés (situation arrêtée au 15 de ce mois de février) font partie des 1 091 bénéficiaires ayant plus de huit ans d'exercice dans le cadre du DAIP, en poste au 31 décembre 2019. Une cérémonie de remise de ces contacts d'intégration a été organisée hier au siège de la wilaya à l'occasion de la célébration de la Journée nationale du chahid, a-t-on appris du même responsable. Les dossiers de base de 1 091 bancaires, constitués d'un certificat d'insertion signé par le directeur de l'emploi et du certificat d'affiliation à la sécurité sociale également récupéré par cette même direction, ont été en totalité déposés auprès de leurs secteurs employeurs par la Direction de l'emploi, et du Contrôleur financier. «Cette démarche évite-

ra aux concernés d'éventuelles lourdeurs administratives s'ils devaient eux-mêmes récupérer leurs contrats d'insertion et le certificat d'affiliation», a-t-il souligné. Les bénéficiaires continueront à percevoir leur rémunération DAIP jusqu'à leur intégration dans des postes budgétaires. «Pour éviter à ces employés de se retrouver sans rémunération pendant la procédure de leur permutation, nous allons leur verser la contribution de l'Anem. Une fois intégré, le secteur employeur va compléter le différentiel à compter du 1^{er} novembre 2019 jusqu'à la date de son intégration où il percevra un salaire de fonctionnaire», a-t-on rassuré de même source.

Le directeur de l'emploi a rappelé que l'opération d'intégration

des bénéficiaires des DAIP/PID s'étalera sur trois années, à savoir 2019 pour ceux ayant huit ans et plus d'exercice, 2020 pour ceux qui en ont entre 3 et 8 ans et 2021 pour ceux ayant été placés depuis moins de trois ans.

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, un total de 5 066 employés sont concernés par l'opération d'intégration dont 1 091 seront intégrés en 2019, 1 154 le seront en 2020 et 2 775 en 2021.

Le nombre de postes vacants recensés par la Commission de wilaya pour l'ensemble des secteurs ayant des bénéficiaires DAIP concernés par l'intégration en première phase (8 ans et plus) est de 785 postes, a ajouté M. Aouici.

«Nous avons commencé les intégrations en installant les pro-

files adéquats, ce qui nous permet de corriger des placements qui n'étaient pas en adéquation avec le domaine de compétence de l'employé», a ajouté le directeur local de l'emploi qui a rassuré que les secteurs qui ont un déficit en postes vacants vont saisir leurs tutelles pour demander le différentiel afin d'intégrer tous les concernés. «D'ici fin mars, la totalité des 785 postes libres seront consommés», a-t-il dit.

S'agissant des PID, M. Aouici a indiqué que l'opération de transfert en DAIP est en cours et concerne 1 261 bénéficiaires. «Dores et déjà, 876 transferts PID vers DAIP ont été effectués et l'opération se poursuit avec une cadence soutenue et sera clôturée dans quelques jours».

Racha R.

Armement

La Libye possède le «plus grand stock de munitions non contrôlées au monde»

■ La Libye possède «le plus grand stock de munitions non contrôlées au monde», en raison de la poursuite des combats et des violations de l'embargo sur les armes dans ce pays, a déclaré, lundi, un responsable de l'ONU.

Par Lamine H.



Citant les récentes conclusions du service de l'action antimines de l'ONU, Yacoub El Hillo, représentant spécial adjoint du secrétaire général de l'ONU pour la Libye, a indiqué à la presse qu'environ 150 000 à 200 000 tonnes de munitions incontrôlées se trouvent actuellement sur le territoire libyen. S'exprimant via une vidéo en direct depuis la capitale libyenne Tripoli, il a particulièrement insisté sur le grand nombre de drones survolant la Libye,

affirmant que le pays constitue «le plus grand théâtre du monde pour l'utilisation de la technologie des drones».

Interrogé sur les pays qui ont envoyé les drones, M. El Hillo a répondu qu'il pensait que «tout le monde a quelque chose qui vole dans le ciel libyen».

La Libye lutte pour assurer une transition démocratique dans un climat d'insécurité et de chaos depuis la chute de l'ancien dirigeant Mouammar Kadhafi en 2011. L'instabilité a abouti à un pays divisé, avec une administration reconnue par l'ONU – le Gouvernement d'union nationale

(GNA) – qui a autorité sur l'ouest du pays, et un gouvernement rival dans l'est.

Malgré l'embargo des Nations unies sur les armes imposé à la Libye, les acteurs étrangers envoient régulièrement des armes dans le pays, ce qui continue d'alimenter les combats, a confirmé la Mission d'appui des Nations unies en Libye.

Le HCR lance un plan de réponse humanitaire en Libye

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé lundi le lancement d'un plan de réponse humanitaire pour l'année 2020 en Libye.

Ce plan de réponse humanitaire pour la Libye, qui a été lancé au cours du week-end, a cependant besoin de réunir 115 millions de dollars américains pour pouvoir faire face aux besoins humanitaires croissants de la population libyenne, a déclaré le HCR dans un communiqué. Le Premier ministre libyen, Fayez al-Sarraj, a promis 10 millions de dollars américains lors du lancement de ce plan à Tripoli. Le Coordinateur humanitaire des Nations unies pour la Libye, Yacoub El Hillo, a déclaré que «le conflit prolongé en Libye avait gravement affecté les civils dans toutes les régions du pays, et ce à une échelle sans précédent», selon le communiqué.

La Libye a subi une escalade des violences et des divisions politiques depuis le soulèvement qui a renversé le régime de Mouammar Kadhafi en 2011.

Ce conflit armé a fait des milliers de morts et de blessés, et contraint plus de 150 000 civils à fuir leur foyer.

Affia T.

L. H./APS

Parlement/Maghreb arabe

Accélérer la relance des structures de l'UMA et la révision de l'acte constitutif

Des politologues ont mis en avant, lundi à Alger, l'impératif d'accélérer la relance des structures de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de la révision de son acte constitutif en vue de concrétiser la complémentarité et l'intégration économique maghrébine, et par conséquent augmenter le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) des pays membres.

Lors d'une Journée parlementaire sur le thème «Union du Maghreb arabe : réalité et défis», organisée à l'occasion du 31^e anniversaire du traité instituant l'UMA, les experts ont souligné que «la coopération régionale, en tant que cadre et stratégie de complémentarité maghrébine à la faveur de la relance des structures de l'UMA, est devenue plus que nécessaire sur le court terme, à travers la réadaptation de tous les accords encadrant de l'action commune et la définition des priorités».

Le secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe, Said Mokadem, a estimé «impératif de réviser l'acte constitutif de l'UMA et sa structuration administrative, et d'élaborer des stratégies d'action à court et moyen termes pour booster les économies des pays de la région et renforcer le développement social».

«La région maghrébine a besoin de positionnement stratégique parmi les communautés économiques émergentes», a-t-il soutenu, soulignant que l'édifice maghrébin actuel était «la plus faible des huit unions régionales africaines», selon l'Union africaine.

M. Mokadem a rappelé que le Maghreb disposait de capacités non négligeables pouvant être exploitées et investies au niveau régional pour constituer une force à même de peser dans les

fora régionaux et internationaux.

Evoquant ces potentialités, le SG du conseil consultatif de l'UMA a cité la position stratégique, les ressources naturelles et humaines considérables.

Le président du groupe parlementaire algérien au Conseil consultatif de l'UMA, Abdelyamine Boudaoud, a appelé également à l'accélération de la relance des organes de l'UMA pour faire face aux différents défis économiques, sécuritaires, sociaux et culturels.

«Les peuples du Maghreb arabe et de l'Afrique du Nord ont besoin de ce rapprochement au niveau des présidents, des gouvernements, des Parlements et de la société civile», a-t-il dit, ajoutant que «le monde aujourd'hui se rapproche économiquement et politiquement, formant de grands groupements en dépit de la différence de langues et de la situation géographique».

Le Directeur général chargé des pays arabes au ministère des Affaires étrangères, Marhoum Ahmed Mourad, a, quant à lui, mis l'accent sur «l'impérative relance de l'UMA», soulignant que «cette relance est dictée par l'ensemble des risques et menaces qui planent sur la région».

De son côté, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, a qualifié l'UMA d'ambition commune et d'aspiration légitime des peuples maghrébins et un terreau fertile pour l'intégration économique, la coopération scientifique, culturelle et humaine.

«La complexité des défis, enjeux et menaces induits par les mutations des relations internationales contrainst les pays du Maghreb arabe à une vision prospective, une logique stratégique et une méthodologie constructive et génératrice d'op-

portunités pour la réalisation des aspirations des peuples maghrébins», a-t-il encore souligné.

Il a fait état, dans ce sens, de «la disponibilité des parlementaires à contribuer, dans le cadre des efforts nationaux intégrés et du Conseil de la Choura de l'UMA, à toutes les démarches visant la concrétisation des ambitions des générations dans le cadre de la communauté du destin d'un Maghreb arabe complémentairement fonctionnellement, cohérent politiquement, prometteur économiquement, solidaire humainement et actif stratégiquement».

Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, a mis en avant «la nécessité de faire de cette journée parlementaire un espace d'analyse des causes ayant empêché les espoirs des générations à l'émergence d'un Maghreb arabe uni».

Mauritanie

Début de manœuvres militaires antiterroristes sous commandement américain

Des importantes manœuvres militaires annuelles ont débuté lundi dans le centre-ouest de la Mauritanie sous commandement américain, en présence de quelque 1 600 soldats de pays africains et occidentaux, alors qu'une réduction des forces américaines en Afrique est actuellement à l'examen à Washington.

L'exercice «Flintlock» est organisé depuis 2005 par le Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique (Africom) pour «renforcer la capacité des principaux pays partenaires de la région à lutter contre les organisations extrémistes violentes, à protéger leurs frontières et à assurer la sécurité de leurs populations», selon le site de l'ambassade des Etats-Unis en Mauritanie.

Une cérémonie d'inauguration de l'édition 2020 a eu lieu lundi à Atar, dans le centre-ouest de la Mauritanie. Les exercices, qui doivent s'achever le 28 février, se dérouleront

également à Nouakchott et Kaédi (Mauritanie) et dans la ville sénégalaise de Thiès.

Lors de cette cérémonie, le général de brigade de l'US Air Force, Dagvin Anderson, chef du Commandement des opérations spéciales en Afrique (Socofrica), a averti des risques d'extension des «menaces terroristes», qui touchent surtout dans le Sahel le Mali, le Burkina Faso et le Niger, «à d'autres pays si on ne s'y oppose pas».

Parmi les pays africains qui prennent part aux manœuvres, figurent le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Togo.

Les Etats-Unis, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, la République tchèque, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le

Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni participent également à l'exercice, selon l'ambassade américaine à Nouakchott.

Le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, a assuré, dimanche à Dakar, que les Etats-Unis veilleront à faire «ce qu'il faut» en partenariat avec leurs alliés au sujet de la réduction ou non de leur présence militaire en Afrique.

Le ministre sénégalais des Affaires étrangères, Amadou Ba, à ses côtés lors d'une conférence de presse, a indiqué que les Etats-Unis avaient fait part aux dirigeants sénégalais de «leur volonté de retirer leurs forces combattantes».

Il avait souligné que, pour le Sénégal, cela ne signifiait pas un retrait militaire américain du continent, les Etats-Unis apportant un soutien en renseignement, en logistique et en formation à la lutte contre le terrorisme.

APS



«Accord du siècle»

La diplomatie palestinienne appelle à une intervention internationale immédiate

■ Le ministère palestinien des Affaires étrangères a appelé, lundi, à une intervention internationale immédiate pour mettre fin au soi-disant «accord du siècle», annoncé par le président américain, Donald Trump, «visant à la liquidation de la question palestinienne».

Par Rosa C.

Dans un communiqué relayé par l'agence palestinienne de presse, Wafa, la diplomatie palestinienne a affirmé que la communauté internationale n'a pas plus de temps pour sauver les dernières opportunités de paix basée sur la solution à deux Etats. Le ministère a condamné les déclarations coloniales du Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu, mettant

en garde contre l'application des articles du soi-disant l'accord du siècle sur terrain, a ajouté la même source. La diplomatie palestinienne a exhorté la communauté internationale à rejeter et condamner ce plan, affirmant la poursuite des contacts afin de mobiliser un large rejet international au plan de Trump, dit «Deal du siècle». Le conseiller du Président palestinien Mahmoud Abbas, Nabil Chaath, a déclaré hier que les Etats-Unis et Israël «vont se heurter à des difficultés extrêmes



PH. > D. R.

dans leurs tentatives de réaliser le «Deal du siècle», car les Palestiniens le rejettent et iront jusqu'au bout contre ce plan». Trump a dévoilé fin janvier son projet d'accord du siècle pour résoudre la crise entre Israéliens

et Palestiniens. Celui-ci prévoit notamment le maintien d'El Qods occupée en tant que «capitale indivisible» d'Israël et la création de la future capitale palestinienne à l'est d'El Qods occupé. Dans le même temps, Israël devrait garder

les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie. Le projet a été rejeté par le Président Mahmoud Abbas qui a en plus annoncé la rupture de «toutes les relations» avec Israël et les Etats-Unis.

R. C./APS



Commentaire

Engagement

Par Fouzia Mahmoudi

Ces dernières semaines l'actualité internationale a été vampirisée par le procès en destitution du président américain, Donald Trump, et par ses multiples rebondissements. Aujourd'hui, après l'acquiescement de ce dernier, le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, au cœur de ce procès, a déclaré vouloir tourner la page de ce scandale qui, de l'aveu de Kiev, a laissé des traces dans les relations entre l'Ukraine et les Etats-Unis. «Après tout ce feuilleton sur l'impeachment, j'ai envie d'aller (à Washington) et d'ouvrir une page blanche dans nos relations», a-t-il déclaré à la Conférence sur la sécurité de Munich (MSC). Alors que Washington n'a toujours pas donné de date pour une visite de Zelensky, ce dernier a invité le président américain à se rendre en Ukraine. «J'invite le président Trump à Kiev, je suis prêt à le recevoir avant qu'il ne me reçoive, moi», a-t-il assuré sous les applaudissements de l'audience. Peu après, le chef de la diplomatie ukrainienne, Vadym Prystaïko, a admis que cette affaire avait eu un impact sur les relations avec Washington, dont le soutien est pourtant crucial pour Kiev face à la Russie qui a annexé en 2014 la péninsule de Crimée et est accusée de soutenir les séparatistes prorusse dans leur guerre avec les forces gouvernementales dans l'est de l'Ukraine. «Il y a des choses qui n'ont pas disparu avec la fin de la procédure de destitution», a déclaré le ministre. Il a notamment évoqué le départ de l'envoyé spécial des Etats-Unis pour l'Ukraine, Kurt Volker, qui était une figure clé dans les discussions avec Moscou sur le conflit dans l'est de l'Ukraine, mais a démissionné en septembre après avoir témoigné au Congrès dans le cadre de l'enquête en destitution et n'a pas été remplacé. «La disparition de ce canal de communication permanent (avec Washington) est une perte grave causée par le procès en destitution», a souligné Prystaïko. «Bon nombre de nos amis américains qui connaissaient bien l'Ukraine et se sont retrouvés empêtrés dans cette histoire ont été révoqués», a renchéri un responsable ukrainien sous le couvert de l'anonymat. Avant d'être acquitté début février par le Sénat, où la majorité appartient aux républicains, Donald Trump était poursuivi pour abus de pouvoir à son profit politique personnel. Il était accusé d'avoir utilisé les moyens de l'Etat, en gelant notamment une aide militaire cruciale pour l'Ukraine, afin de tenter de forcer Kiev à «s'allier» son possible adversaire à la présidentielle, Joe Biden. Kurt Volker a pour sa part assuré que «le soutien américain à l'Ukraine restait fort». «Le procès en destitution a considérablement affecté notre politique intérieure, mais cela n'a rien à voir avec l'Ukraine», a-t-il dit. «Nombre de personnes occupant des postes de responsabilité conservent un engagement très fort vis-à-vis de l'Ukraine», a assuré Volker sans cependant citer Trump. De son côté, Zelensky s'efforce depuis des mois de s'extraire des batailles politiques américaines pour ne s'aliéner ni les républicains ni les démocrates. Reste à savoir si le très rancunier Donald Trump, qui a déjà fait payer plusieurs personnes dans ce dossier pour leurs témoignages contre lui, se montrera conciliant avec le jeune président ukrainien qui, novice en politique, ne peut se permettre d'être à l'origine d'un froid entre Kiev et Washington. F. M.

et Palestiniens. Celui-ci prévoit

notamment le maintien d'El Qods

occupée en tant que «capitale

Loukos

Une affaire russe à 50 milliards devant la justice néerlandaise

Plus de quinze ans après les faits, un tribunal néerlandais tranchera cette semaine sur le volet principal de la tentaculaire affaire loukos, ancien groupe pétrolier dont les anciens actionnaires réclament 50 milliards de dollars à la Russie. Accusée par les ex-actionnaires d'avoir orchestré le démantèlement de loukos pour des raisons politiques, la Russie avait été condamnée en 2014 par la Cour permanente d'arbitrage (CPA), juridiction internationale située à La Haye, à leur verser une indemnisation de 50 milliards de dollars (46 milliards d'euros), ce que le pouvoir russe a refusé. Jugeant que la CPA n'avait pas compétence pour octroyer cette indemnisation, un tribunal néerlandais avait annulé son jugement en 2016, une décision contestée par les requérants qui espèrent avoir gain de cause cette semaine devant la Cour d'appel de la Haye. Dirigée par l'oligarque et ennemi déclaré du Kremlin, Mikhaïl Khodorkovski, arrêté en 2003 et libéré après une décennie de prison, la compagnie loukos a été accusée par Moscou de fraude fiscale et d'escroquerie de grande ampleur. L'entreprise, alors premier producteur d'or noir de Russie, avait été placée en liquidation judiciaire en août 2006, à l'issue d'un procès retentissant largement considéré comme inspiré par le Kremlin pour contrecarrer les ambitions politiques de M. Khodorkovski. Loukos avait été vendu à la découpe en grande

partie au groupe pétrolier public russe Rosneft. Cette entreprise, de taille modeste alors, est devenue grâce aux actifs du groupe démantelé un géant mondial, piloté par un homme de confiance de Vladimir Poutine, Igor Setchine. Les anciens actionnaires tentent depuis d'obtenir une indemnisation de leurs pertes causées par la dissolution de loukos. Une pierre angulaire du procès a été la question de la compétence de la CPA pour juger de la question et octroyer cette indemnisation, que le tribunal néerlandais lui a refusée en première instance. La CPA avait basé sa décision sur le Traité sur la charte de l'énergie (TCE), qui protège les investissements internationaux dans les projets énergétiques. «La Fédération de Russie a signé le TCE, mais ne l'a pas ratifié», avait assuré la justice néerlandaise en 2016, indiquant que les décisions de la CPA étaient donc «contraires à la loi russe». Une autre des questions se posant «a trait aux circonstances de prise de contrôle de loukos par les oligarques russes aux cours de sa privatisation en 1995 et 1996», a indiqué à l'AFP Andrea Pinna, avocat de la Russie. Dans la foulée de la chute de l'URSS, des hommes d'affaires peu scrupuleux ont amassé des fortunes immenses et des empires influents en acquérant pour des sommes très réduites les actifs soviétiques, en particulier dans le secteur des matières premières, alors que le pays était plongé

dans une crise profonde et que la population glissait dans la pauvreté. Parmi eux, M. Khodorkovski. «La Russie estime que l'acquisition de loukos n'a été possible que par corruption et autres agissements illégaux», affirme M^e Pinna, soulignant qu'il ne s'agit «pas d'un dossier politique, mais d'un dossier purement juridique qui a un enjeu financier de 50 milliards de dollars». M^e Emmanuel Gaillard, qui représente les anciens actionnaires, affirme pour sa part à l'AFP que «la Russie déploie des efforts de diplomatie considérables pour tenter de discréditer les acteurs de l'affaire». «Leur stratégie est de tout déformer pour tout compliquer, pour faire oublier la plus grande expropriation du XXI^e siècle», regrette-t-il. Arrêté en 2003, M. Khodorkovski a été libéré en décembre 2013 à la suite d'une grâce accordée par le président russe, et vit depuis en exil. Son associé, Platon Lebedev, a quant à lui passé plus de 10 ans en prison, suite à des procès dénoncés par les défenseurs des droits de l'Homme. L'affaire loukos est largement considérée comme le moment où Vladimir Poutine a mis au pas les grands oligarques russes dont l'influence sur le système politique a connu son apogée sous Boris Eltsine. Quelle que soit l'issue de l'appel, l'affaire devrait se poursuivre devant la Cour de cassation néerlandaise.

Numérisation des prestations artistiques

Le théâtre d'Oran entame l'opération

■ Le théâtre régional d'Oran commence une opération dont le but majeur est de créer une archive ou banque de données artistiques de cet établissement. Il s'agit de la numérisation des prestations artistiques, annoncent les responsables. «Les premiers effets de cette initiative seront visibles fin mars avec la mise en place de la billetterie électronique», a précisé Mourad Senouci, signalant que l'équipement afférent est en voie d'acquisition.

Par Abla Selles

Le Théâtre régional d'Oran «Abdelkader-Alloula» est engagé dans une démarche portant numérisation de ses prestations à l'effet de consolider son rapprochement avec le public, a-t-on appris lundi du directeur de cette structure culturelle.

«Les premiers effets de cette initiative seront visibles fin mars prochain avec la mise en place de la billetterie électronique», a précisé à l'APS Mourad Senouci, signalant que l'équipement afférent est en voie d'acquisition.

«Comparativement au ticket classique, le billet électronique affichera davantage de données, dont le prix, le titre, l'auteur, la date, et l'heure de la séance», a expliqué le directeur du TRO.

«L'opération sera suivie, en

juin prochain, du lancement de la réservation en ligne qui permettra au spectateur de choisir son siège», a-t-il indiqué, signalant que le TRO a déjà entamé la numérisation des sièges par un logiciel informatique.

D'autres actions sont envisagées à court terme, comme l'abonnement en ligne qui dotera le spectateur, via son smartphone, d'un code d'accès personnalisé (QR Code ou Code-barres), a-t-il annoncé.

Le plan de modernisation du TRO intervient dans le sillage de la création de sa première application mobile qui peut être téléchargée à partir d'un smartphone en tapant simplement «Théâtre régional d'Oran» dans le moteur de recherche «Google Play».

L'annonce de la mise au point de cette application avait été faite par le directeur du TRO en



décembre dernier, à l'occasion d'un colloque international sur «les technologies de l'information au service du tourisme innovant

de la ville d'Oran».

«Il s'agit de la première application mobile pour le théâtre en Algérie», avait souligné Mourad

Senouci, faisant valoir l'impact positif sur la visibilité des activités proposées par son établissement. A. S.

Maison de la culture de Tizi-Ouzou

Un hommage sera rendu à la conteuse et poétesse Djedjiga Bourai

Un hommage sera rendu jeudi prochain par la direction de la culture de Tizi-Ouzou à Djedjiga Bourai, conteuse, poétesse et interprète de chants traditionnels «chewiqen», à l'occasion de la célébration, à la maison de la culture Mouloud-Mammeri, de la Journée interna-

tionale de la langue maternelle, a-t-on appris lundi des organisateurs.

Djedjiga Bourai qui a animé plusieurs ateliers de contes au profit des enfants, notamment lors de différentes activités culturelles organisées à la maison de la culture Mouloud-Mammeri,

sera honorée pour sa contribution à la préservation et à la transmission de la langue maternelle à travers ce patrimoine oral qui est la poésie traditionnelle et le conte, a indiqué la directrice de la culture, Nabila Goumeziane. Le choix de distinguer cette année Djedjiga Bourai

est dicté par «sa contribution à la préservation de la langue maternelle tamazight. Elle qui est conteuse, qui interprète l'Achewiq et compose des lsefra et nous savons que notre culture est une culture d'oralité, ce qui a permis sa préservation et sa sauvegarde en tant que culture et en

tant que langue, c'est justement ce patrimoine immatériel (les chants traditionnels, la poésie et les contes) que nous avons reçu de nos grands-mères et de nos aïeux», a ajouté M^{me} Goumeziane.

Outre l'hommage à la conteuse et poétesse Bourai, la Direction de la culture qui célébrera la Journée internationale de la langue maternelle, en collaboration avec la Direction locale de l'éducation et l'Inspection de la langue amazighe, a prévu d'autres activités dont la projection d'un film documentaire «Talit Taqbur», présentation d'une activité ancestrale «Tallezazt» (la vannerie) et des activités artistiques (chorale, achewiq, théâtre, jeux) avec la participation de plusieurs établissements scolaires de la wilaya.

M. K.

César 2020

Après la démission de l'Académie, quid de la cérémonie du 28 février ?

L'édition 2020 des César promet d'être historique. Alors que la 45^e cérémonie se tient le vendredi 28 février prochain, l'Académie des César a annoncé sa «démission collective» dans un communiqué rendu public ce jeudi 13 février aux alentours de 21h. Soit quinze jours à peine avant la grande messe du cinéma français.

«Pour honorer celles et ceux

qui ont fait le cinéma en 2019, pour retrouver la sérénité et faire que la fête du cinéma reste une fête, le conseil d'administration de l'Association pour la promotion du cinéma (Académie des arts et technique du cinéma) a pris la décision à l'unanimité de démissionner. Cette démission collective permettra de procéder au renouvellement complet de la direction», écrit l'Académie, pré-

sidée par Alain Terzian depuis 2003. Cette décision fait suite à des semaines mouvementées – de la multi-nomination de Roman Polanski, accusé de viol, à la tribune de 400 personnalités pour plus de diversité et de transparence. Mais cette démission de la direction de l'Académie va-t-elle impacter la tenue de la cérémonie de l'édition 2020 ?

En fait, les principaux change-

ments devraient plutôt survenir au lendemain de la cérémonie. Dans le communiqué de l'Académie, on apprend que «l'assemblée générale se réunira après la cérémonie du 28 février pour élire une nouvelle direction et mettre en œuvre les mesures de modernisation annoncées».

R. I.

Décès

Le DJ et producteur britannique Andrew Weatherall est mort

Andrew Weatherall, producteur et DJ précurseur de la musique électro acid house anglaise, est décédé lundi à l'âge de 56 ans d'une embolie pulmonaire, a annoncé son agent. «Nous sommes navrés de vous annoncer qu'Andrew Weatherall, le célèbre DJ et musicien, est décédé tôt ce matin à l'hôpital londonien de Whipps Cross», a indiqué son agent dans un communiqué.

Andrew Weatherall était l'une des figures du mouvement électro acid house à la fin des années 1980. Célèbre pour ses remix des morceaux «World in motion» de New Order, «Soon» de My Bloody Valentine ou encore «Hallelujah» de Happy Mondays, il avait aussi fondé son propre groupe de techno expérimentale, Sabres of Paradise.

Mais celui qui a contribué à documenter la culture rave via le fanzine Boys Own était surtout connu pour avoir produit l'album «Screamadelica», de Primal Scream.

Le groupe lui a sobrement rendu hommage sur Instagram, publiant deux photos du musicien, l'une où il arbore fièrement ses tatouages sur les bras et l'autre en train de mixer, longue barbe et main nonchalamment plongée dans la poche.

«Choqué et attristé d'apprendre que le voyageur cosmique Andrew Weatherall a quitté les lieux», a pour sa part partagé sur Twitter Tim Burgess, le leader des Charlatans. «C'était toujours un plaisir de le voir et de partager de bons moments. Repose en paix, mon pote». Ministry of

Sound, club emblématique qui a ouvert en 1991, a qualifié Weatherall de «maître de son art», quand Peter Hook, le bassiste du groupe New Order, a salué un «homme gentil qui avait beaucoup, beaucoup de sagesse à partager».

Andrew Weatherall avait créé en 2013 le festival Convenanza, mêlant rock et électro, qui se déroule chaque année à Carcassonne, en France, et dont la 8^e édition, prévue pour septembre, affiche déjà complet. «Profondément attristés par sa mort», les proches du producteur «prennent le temps de rassembler leurs pensées» avant d'annoncer «en temps voulu» les détails concernant ses funérailles, a indiqué son agent. R. C.

AGEND'ART

Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (Alger)

Samedi 22 février :

Concert par l'artiste Zahia Benzengli, intitulé «Mosaïque andalouse». Un programme riche en poèmes et mélodies du patrimoine andalou et ses dérivés.

Cercle Frantz-Fanon de Riadh El-feth (El-Madania, Alger)

Jusqu'au 29 février :

Exposition d'arts plastiques «Diptysmes... la connivence se fait art» d'Amel Kamilia Hamidou et Samira Merabet. **Galerie Baya du palais de la culture Moufidi-Zakaria (Kouba, Alger)**

Jusqu'au 22 février :

L'ambassade de la République tchèque à Alger présente l'exposition «30 ans de la Révolution de Velours».



Sanctions de la LFP

Ait Djoudi et Biskri sanctionnés deux matchs

L'ENTRAINEUR du NA Hussein-dey, Azzedine Ait Djoudi, a été sanctionné de deux matchs de suspension à partir du 10 février pour «critique d'un officiel dans les médias», a indiqué lundi la Ligue de football professionnel (LFP). Outre les deux matchs «d'interdiction du terrain et de vestiaires», le coach des «Sang et or» devra s'acquitter d'une amende de 100 000 DA, précise la même source. De son côté, l'entraîneur de la JS Saoura, Meziane Ighil, a écopé d'un match de suspension et 30 000 DA d'amende pour «contestation de décisions» lors du match perdu par son équipe face au MC Alger (0-1) pour le compte de la 18^e journée du championnat de Ligue 1. L'entraîneur des gardiens du MC Alger, Chriet Fouad, est quant à lui suspendu un mois et 100 000

DA d'amende pour «propos injurieux à la dignité et à l'honneur», lors du match contre la JSS. En Ligue 2, l'entraîneur du DRB Tadjenanet, Mustapha Biskri, exclu lors du match contre l'AS Khroub pour «jeu brutal» lors de la défaite face au MC El Eulma (2-0) pour le compte de la 18^e journée de Ligue 2, a écopé de deux matchs de suspension. L'entraîneur des gardiens du RC Relizane, Hammou Bouabdellah, exclu pour «propos injurieux pourtant atteinte à la dignité et à l'honneur», est suspendu pour un mois et 100 000 DA d'amende. Le défenseur de l'USM El Harrach, Fares Benabderrahmane, sorti par l'arbitre pour «jeu brutal» lors de la défaite face au MC El Eulma (2-0) pour le compte de la 18^e journée de Ligue 2, a écopé de deux matchs de suspension.

Classement des buteurs

Belhocini aux commandes avec 10 buts

L'ATTAQUANT providentiel de l'USM Bel-Abbès, Abdennour Belhocini, auteur d'un triplé lundi lors de la victoire de son équipe à domicile face au NC Magra (3-1), s'est emparé de la tête du classement des buteurs avec 10 buts, à l'issue de la 18^e journée, disputée lundi. Belhocini (23 ans) a réalisé un «coup de chapeau» (8', 42', 75'), permettant à son équipe de renouer avec la victoire, après deux défaites de suite concédées depuis le début

de la phase retour. Muet lors du match nul concédé à la maison face au MC Oran (1-1), l'attaquant du CS Constantine Mohamed Amine Abid recule à la deuxième place du classement avec 8 réalisations, devant Mohamed Tiaïba (AS Ain M'liia) qui détient 7 buts. Le premier défenseur à l'honneur dans ce classement est le latéral droit de l'USM Alger, Mohamed Rabie Meftah, auteur de 5 buts, soit le meilleur buteur de son équipe.

Éliminatoires AfroBasket-2021

Les Verts auront deux tests face au Maroc

LA SÉLECTION algérienne de basket-ball, actuellement en stage à Rabat, disputera deux matchs amicaux face à son homologue marocaine, a indiqué lundi la Fédération royale marocaine de la discipline (FRMBB). «En prévision des éliminatoires de l'AfroBasket-2021, la sélection marocaine disputera deux matchs amicaux face à l'Algérie. Le premier match se tiendra mardi (18 février), alors que la 2^e confrontation se déroulera jeudi (20 février)», précise un communiqué de la FRMBB. Récemment qualifié aux éliminatoires de l'AfroBasket-2021, le Cinq algérien, sous la houlette du staff technique national conduit par Bilal Faïd, a d'abord effectué un regroupement de deux jours à Alger, samedi et dimanche, avant de s'envoler à destination du Maroc pour un stage précompétitif d'une semaine (17-24 février). Concernant l'effectif convoqué pour ces deux stages, Faïd a fait appel à 16 joueurs, dont Mohamed Harat (Al Arabi du Qatar) qui fait son grand retour en sélection, ainsi que 10 éléments évoluant aux GS Pétroliers (5) et WO Boufarik (5). Le Cinq algérien, dont la dernière participation à l'AfroBasket remonte à 2015,

s'était qualifié aux éliminatoires de l'AfroBasket-2021 en prenant le meilleur sur le Cap-Vert, lors du tournoi de pré-qualification (groupe A), disputé les 15 et 16 janvier à Alger. L'Algérie avait remporté le premier match (79-67), avant de s'incliner (90-99) lors de la deuxième manche. Versée dans le groupe D des éliminatoires de l'AfroBasket-2021, l'Algérie évoluera aux côtés de la Nigeria, du Mali et du Rwanda. Les rencontres du groupe D sont prévues lors de la fenêtre qualificative de novembre 2020. Vingt équipes réparties en cinq groupes de quatre prendront part aux éliminatoires de l'AfroBasket-2021. Dans chaque groupe, les équipes disputeront deux tournois qui se dérouleront en trois fenêtres internationales. Trois groupes joueront du 17 au 25 février 2020 et les deux autres commenceront leur campagne lors de la fenêtre allant du 23 novembre au 1^{er} décembre 2020. Les lieux de ces tournois seront déterminés ultérieurement. Les cinq groupes joueront ensuite durant l'ultime fenêtre du 15 au 23 février 2021, les trois meilleures équipes de chaque groupe se qualifiant pour la phase finale de l'AfroBasket-2021 qui aura lieu au Rwanda.

Ligue 1 (18^e journée)

Le CRB consolide sa position, l'ESS remporte le derby des Hauts-Plateaux

■ Le CR Belouizdad, vainqueur dans le derby face au NA Hussein-Dey (1-0), a consolidé sa position de leader du championnat de Ligue 1 de football, à l'occasion de la 18^e journée disputée lundi après-midi.



Le Chabab cavalier seul

Par Mahfoud M.

Sur la pelouse flambant neuf du stade olympique du 5-Juillet, le Chabab s'en est remis à Bousselou (73'), entré en cours de jeu cinq minutes plus tôt, pour crucifier les «sang et or», qui se sont contentés de défendre durant pratiquement toute la partie Le Chabab, qui restait sur une élimination sans gloire en 1/8^e de finale de la Coupe d'Algérie, compte provisoirement six points d'avance sur son dauphin le MC Alger, ce dernier compte un match en retard à disputer face au Paradou AC. De son côté, le Nasria stagne à la 15^e place, et reste sérieusement menacé par le spectre de la relégation. La JS Kabylie s'est heurtée à une solide formation du Paradou AC (0-0), ratant l'occasion de s'emparer de la position de dauphin dans son ancre du 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou. Le PAC poursuit sa mission de sauvetage et s'éloigne un peu plus de la zone rouge.

L'ES Sétif, sur sa lancée, a nettement dominé son voisin du CABB Arréridj (3-0) dans un derby des Hauts-Plateaux à sens unique. En l'absence de sa nouvelle pépite Ishak Boussouf, retenu en équipe nationale des moins de 20 ans (U20), l'Entente a réussi à faire la différence grâce à Saâdi (10'), Draoui (44'), et Amoura (90'+3). Un succès qui permet aux Sétifiens de remonter à la 4^e place au tableau, en compagnie du CS Constantine avec 27 points chacun. L'«Aigle Noir» reste invaincu depuis le début de la deuxième partie de la saison et se relance dans la course au titre. En revanche, le CS Constantine a

raté l'occasion de monter sur le podium, en se faisant accrocher devant son public face au MC Oran (1-1). Les visiteurs ont pris l'avantage dès la 4^e minute de jeu grâce à Benhamou, avant que les locaux n'égalisent en seconde période par le buteur maison Belkacemi (55'). Le club constantinois échoue ainsi à confirmer son net succès décroché lors de la précédente journée à Alger face à l'USMA (3-1), et fait encore une fois preuve de fébrilité sur ses bases. Il s'agit du deuxième match nul de suite pour les Oranais, tenus en échec lors de la 17^e journée devant leurs supporters face à l'ES Sétif (1-1), mais restent tout de même invaincus depuis l'entame de la phase retour.

L'USM Alger, qui restait sur deux défaites de suite, n'a pas fait mieux qu'un match nul en déplacement face à l'AS Ain M'liia (1-1). Pourtant, les Algérois ont pris l'avantage en seconde période grâce à Hamra (56'), avant que les locaux ne remettent les pendules à l'heure par l'entremise de Ziad (71'). L'USMA, champion d'Algérie sortant, décroche son premier point depuis le début de la phase retour, alors que l'ASAM enchaîne un deuxième match sans victoire, et fait du surplace, elle qui a entamé la phase retour en battant le MC Alger à domicile (1-0). L'USM Bel-Abbès a renoué avec

la victoire, en battant le NC Magra (3-1), grâce à un triplé signé Belhocini, ce dernier était à deux doigts de s'engager lors du mercato d'hiver avec le club qatari d'Al-Sadd, avant que la transaction ne tombe à l'eau. Une belle réaction des joueurs d'Abdelkader laïche qui montent à la sixième place en compagnie du MCO et de l'USMA. L'ASO Chlef, grâce à sa nouvelle recrue hivernale Boulaoudet, a aligné une deuxième victoire de suite, en battant à domicile la lanterne rouge l'US Biskra (2-1), dont la mission pour le maintien se complique davantage. En ouverture de cette 18^e journée, le MC Alger a difficilement disposé samedi à domicile de la JS Saoura (1-0) grâce à un coup franc direct de Bourdim, dans un match disputé à huis clos. La 19^e journée de la Ligue 1 se jouera samedi prochain, et sera marquée par le «big derby» de la capitale entre l'USM Alger et le MC Alger, alors que le leader se rendra du côté des Zibans pour affronter l'US Biskra.

M. M.

Résultats et classement :

ASAM - USMA	1-1
ESS - CABBA	3-0
ASO - USB	2-1
USM BA - NCM	3-1
CSC-MCO	1-1
JS K- PAC	0-0
CRB- NAHD	1-0
MCA - JSS	1-0

	Pts	J
1). CRB	36	18
2). MCA	30	17
3). JSK	29	18
4). ESS	27	18
-). CSC	27	18
6). MCO	25	18
-). USMA	25	18
-). USMBA	25	18
9). ASOC	24	18
10). ASAM	23	18
-). JSS	23	18
12). PAC	22	17
-). CABBA	22	18
14). NCM	18	18
15). NAHD	15	18
-). USB	15	18

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Alger/Douéra

Saisie de 236 000 sachets de tabac à chiquer contrefaits et d'un montant de 1,5 milliard

LES ÉLÉMENTS de la section territoriale de la Gendarmerie nationale de Douéra (Alger-ouest) ont saisi 236 000 sachets de tabac à chiquer (chemma) contrefaits et un montant de 1,5 milliard de centimes, selon un communiqué du groupement territorial de la Gendarmerie nationale (GN) de la wilaya d'Alger. L'opération menée par la section territoriale de la Gendarmerie nationale de Douéra s'est soldée par la saisie de 995 cartons contenant 236 000 sachets de tabac à chiquer contrefaits et d'un montant de 1,5 milliard de centimes, soit une valeur totale de 2,214 milliards de centimes, a précisé la même source. Suite à des infor-

mations faisant état du déchargement d'une quantité de tabac à chiquer par un camion dans un garage à Douéra, les éléments de la section territoriale de la Gendarmerie nationale ont intercepté le camion en question. Après la fouille du véhicule, il s'est avéré que le conducteur était en possession d'un montant de 1,5 milliard de centimes. La perquisition du garage a ensuite permis de découvrir les quantités de tabac à chiquer incriminées qui ont été saisies, souligne la même source. Après la finalisation des procédures juridiques, les mis en cause ont été déferés devant les juridictions compétentes.

K. M.

Ouargla

Quelque 700 concurrents attendus au semi-marathon national des Oasis

QUELQUE 700 athlètes sont attendus pour prendre part à la 9^e édition du semi-marathon national des Oasis, le 22 février prochain à Ouargla, a-t-on appris, hier, des organisateurs. Ces athlètes, en majorité structurés dans des clubs sportifs à travers le pays, se répartissent sur quatre catégories (18-39 ans, 40-49 ans, 50-59 ans et plus de 60 ans), a précisé à l'APS le président de la Ligue d'athlétisme de la wilaya de Ouargla, Yahia Makhloufi. Près de 600 athlètes ont confirmé à ce jour leur participation à cet événement sportif, a-t-il dit, signalant que les inscriptions sont ouvertes jusqu'à jeudi prochain. Cette course, qui coïncide avec la célébration de la Journée nationale du chahid, se déroulera sur un parcours de 21 km, au départ de la commu-

ne de Sidi-Khouiled, en passant par celle d'Ain El-Beida, pour arriver au stade du 24-Février à Ouargla, selon M. Makhloufi. Les moyens humains et logistiques nécessaires ont été mobilisés, en coordination avec tous les acteurs concernés, dans le but d'assurer le bon déroulement et la réussite de cette compétition retenue dans le calendrier la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), a-t-il fait savoir. Des récompenses allant de 30 000 à 50 000 DA ont été consacrées pour primer les trois premiers vainqueurs de ce semi-marathon national des Oasis, organisé conjointement par la Ligue d'athlétisme de Ouargla et la FAA, en coordination avec la direction locale la Jeunesse et des Sports.

Younès G.

Cyclisme / Tour d'Algérie

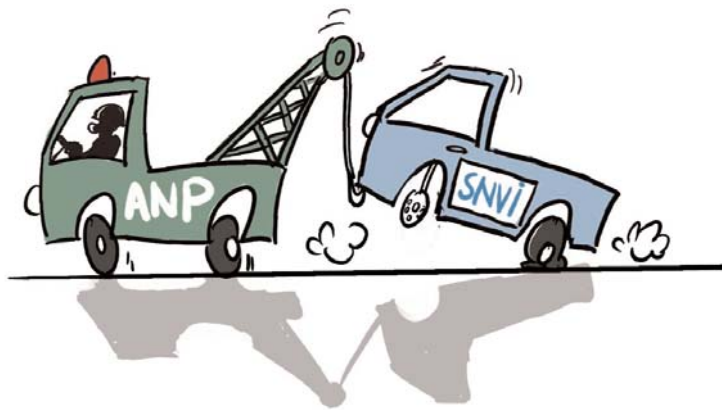
Sept étapes au programme de l'édition 2020

SEPT étapes, dont un contre-la-montre à Tiaret, sont inscrites au programme du Tour d'Algérie 2020 cycliste (TAC), prévu du 4 au 10 juillet entre Alger et Oran, a-t-on appris, hier, auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAC). La première étape se déroulera entre Zéralda (Alger) et Ténès (Chlef), et sera suivie de la 2^e étape entre Chlef et Tiaret, où se déroulera un contre-la-montre (3^e étape). La 4^e étape aura lieu entre Tiaret et Mostaganem, puis ce sera au tour de la 5^e étape entre Mostaganem et Sidi Bel-Abbès, avant de laisser place aux deux dernières étapes, respectivement Sidi Bel-Abbès - Tlemcen et Tlemcen - Oran. «L'arrivée à Oran se fera le 10 juillet à Santa-

Cruz», a-t-on détaillé de même source, en annonçant que le choix de Zéralda - Ténès pour la première étape n'est pas définitif, puisque les organisateurs pourraient opter pour une première étape entre Blida et Chlef. Une question qui sera tranchée «prochainement», a-t-on précisé. Outre ce TAC, le cyclisme algérien organisera trois autres compétitions internationales, dont deux majeures. Il s'agit du Championnat d'Afrique de vélo tout-terrain (12-18 avril, à Batna) et la Coupe d'Afrique des nations (12-17 juillet, à Oran), alors que la troisième compétition internationale qui sera abritée par l'Algérie sera le Grand Prix de la ville d'Alger, prévu le 3 juillet prochain.

Racim S.

En difficulté financière la SNVI passe sous la tutelle de l'ANP



LOUNIS

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou/Suite à une protestation des habitants d'Abizar

Les populations du nord de la wilaya privées d'eau

■ Les populations de plusieurs localités du nord de la wilaya de Tizi Ouzou sont privées, depuis samedi dernier, de l'alimentation en eau potable, suite à une action de protestation des habitants du village Abizar, dans la commune de Timizart (27 km au nord-est de Tizi Ouzou).

Par Hamid M.

Plus de 150 000 foyers sont ainsi sans eau potable depuis quatre jours. En effet, toutes les localités desservies par la conduite du flanc nord du transfert des eaux du barrage de Taksebt, comme Makouda, Boudjima, Tigzirt, Iflissen, Akerou, Aghribs et Azeffoune, sont sans eau suite à la fermeture de la station de reprise

implantée dans la localité de Timizart par les habitants d'Abizar pour réclamer une alimentation régulière en eau potable. Ils dénoncent le non-respect des engagements pris par les responsables des ressources en eau depuis plusieurs mois. Contacté par nos soins, le chargé de communication de l'Algérienne des Eaux (ADE) de Tizi Ouzou, Menad Yacine, nous a indiqué que «suite à cette action de protesta-

tion, nous avons pris langue avec les protestataires et suggéré une solution au problème posé par un nouveau raccordement pour alimenter ces villages en eau potable». Mais les villageois maintiennent leur pression et exigent qu'ils soient raccordés à une autre infrastructure hydraulique, autre que celle proposée par les services techniques de l'ADE et de direction des ressources en eau de la wilaya.

H. M.

Accidents de la circulation

45 décès et 1 494 blessés en une semaine

QUARANTE-CINQ personnes sont décédées et 1 494 autres ont été blessées dans 2 323 accidents de la circulation survenus à

travers le territoire national durant la période du 9 au 15 février en cours, indique, hier, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus

lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Alger avec 10 personnes décédées et 153 autres blessées, suite à 155 accidents de la route, précise la même source. Concernant les secours à personnes, les éléments de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 16 972 interventions ayant permis la prise en charge de 16 049 personnes blessées et malades. Par ailleurs, 1 036 autres interventions ont été effectuées pour procéder à l'extinction de 732 incendies urbains, industriels et autres, ainsi que 5 463 interventions pour l'exécution de 4 725 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses.

Maya H.

Tlemcen/Sebdou

Saisie de plus de 280 kg de kif traité

LES ÉLÉMENTS de la brigade régionale de lutte contre les stupéfiants des Douanes algériennes et des brigades polyvalentes de Sebdou et d'El Aricha, en collaboration avec des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), ont saisi dernièrement 282,5 kg de kif traité, a-t-on appris, hier, auprès de la direction régionale des Douanes de Tlemcen. L'opération a été rendue possible après que les

éléments précités aient tendu une souricière dans les environs de la daïra de Sebdou (30 km au sud de Tlemcen) pour appréhender un individu et saisir la quantité de drogue, a indiqué la même source, qui a précisé que la marchandise était soigneusement dissimulée à l'intérieur d'un véhicule touristique. Un individu a été arrêté et présenté devant la justice, a-t-on indiqué de même source.

M. L.